

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur Fr. TIMMERMANS**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 16/PFD/283548  
N/réf. : AVL/CC/UCL-2.275/s.483  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : UCCLÉ. Avenue de la Chênaie, 161 C. Extension du poste avancé des pompiers. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.  
(Dossier traité par Michaël Briard)

En réponse à votre lettre du 27 juillet 2010 sous référence, reçue le 2 août, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 18 août 2010, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une parcelle située en face et dans la zone de protection du Kauwberg, classé comme site par arrêté du 27/05/2004. Le projet consiste à y construire une extension pour le poste avancé des pompiers occupant la parcelle mitoyenne (bâtiment des années 1950 sis au n°161B) qu'il est également question de transformer.

Les principales interventions prévues consisteraient à :

- réaménager l'intérieur du bâtiment existant,
- démolir une partie de son annexe arrière (suppression de la salle de sport et réduction du garage actuels pour permettre de réaménager un espace vert à l'intérieur de l'îlot et relier ce nouveau jardin à celui prévu à l'arrière du nouveau bâtiment) ;
- aménager une terrasse sur le bâtiment existant ;
- construire une annexe latérale abritant au rez-de-chaussée un garage adapté aux modèles de camions actuels et une salle de sport à l'étage ;
- placer une enseigne sur la façade avant du bâtiment.

***La Commission constate que le projet sera sans impact sur le site classé voisin et n'émet donc aucune remarque particulière de ce point de vue, pas plus que sur l'expression de la nouvelle construction qui ne posera pas de problème d'intégration dans le tissu urbain existant assez hétéroclite. Elle demande toutefois que la zone de parking située de l'autre côté de l'avenue et en bordure du site classé soit supprimée étant donné que la capacité de stationnement sur le site est augmentée par le projet.***

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Muret  
- A.A.T.L. – D.U. : M. M. Briard  
- Concertation de la Commune d'Uccle